

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2024

Le 1^{er} octobre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absentes excusées : Mmes Florence PAYS et Muriel DELAGE

Pouvoir : Mme Muriel DELAGE à M. Anthony FAVIER

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 août 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 27 août 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Circulation	23/08/2024	Arrêté n° 2024/65 portant restriction de la circulation 38 Rue des rameaux pour des travaux de réfection de façades et pose d'un échafaudage réalisé par l'entreprise SARL JOUVET à partir du 26 août et pour une durée d'un mois.
Circulation	30/08/2024	Arrêté n° 2024/66 portant réglementation de la circulation le 31 août 2024 à l'occasion de la fête du Saumon du stade Ginette Tixier au lieu-dit Les Baraques.
Devis	04/09/2024	Signature d'un devis de 332,68 € de DEBUS Automobile pour le remplacement de 2 pneus sur le camion Renault Maxity.
Circulation	05/09/2024	Arrêté n° 2024/67 portant restriction de la circulation 22 Rue du Bois pour le changement d'un cadre de chambre TELECOM réalisé par l'entreprise SMTC.
Circulation	09/09/2024	Arrêté n° 2024/68 portant restriction de la circulation au Port de Ris pendant des travaux de branchement électrique réalisés par l'entreprise SMTC.
Personnel Communal	10/09/2024	Arrêté n° 2024/69 portant avancement d'échelon à la durée unique d'un agent à compter du 30/09/2024.
Fourrière animale	12/09/2024	Demande d'intervention pour récupérer un chien abandonné sur la Commune.
Marché de Noël	13/09/2024	Signature d'un devis de 250,00 € TTC de Variance FM pour l'animation du marché de Noël du 06 décembre 2024.
Fleurissement	13/09/2024	Signature d'un devis de 375,61 € TTC de DUC Fleur pour le fleurissement d'automne.

Fleurissement	13/09/2024	Signature d'un devis de 1 142,09 € TTC de DUC Fleurs pour la haie du parking Jules Barraud.
Prêt Bancaire	23/09/2024	Signature d'un prêt de 230 000 € sur 15 ans auprès du crédit agricole pour le projet de maison des associations et d'aménagement de la place de l'Eglise.
Association	23/09/2024	Arrêté n° 2024/70 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association La parenthèse à l'occasion d'un repas dansant le samedi 19 octobre 2024.
Association	25/09/2024	Arrêté n° 2024/71 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'association Pétanque limonoise à l'occasion d'un concours de pétanque le samedi 28 septembre 2024.
Association	25/09/2024	Arrêté n° 2024/72 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au Comité de jumelage Limons-Roupeldange à l'occasion d'un concours de belote le dimanche 06 octobre 2024.
Fourrière animale	26/09/2024	Demande d'intervention pour récupérer 2 chiens qui divagent au Ruisseau de Char.

II-1°) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale de Plaine Limagne avec la CAF – 2025/2028

Monsieur le Maire explique que les conventions territoriales globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département.

La convention de Plaine Limagne arrive à expiration au 31 décembre 2024, il convient de la renouveler pour 4 années. 2025-2028.

Les membres du conseil Municipal acceptent à l'unanimité le renouvellement de la CTG pour les années 2025 à 2028.

II-2°) Audit énergétique de l'éclairage public

Monsieur le Maire explique que le Territoire D'Énergie 63 a réalisé un audit du patrimoine d'éclairage public de la Commune.

Cet audit préconise et présente une estimation du passage à un éclairage LED sur toute la Commune.

- Estimation du plan de rénovation :
 - ▶ Montant estimé des travaux : 59 400 € HT
 - ▶ Part prise en charge par le TE 63 : 23 760 € HT
 - ▶ Part communale : 35 640 € HT
 - ▶ Gain par an : 2 077 €/an
 - ▶ Retour sur investissement : 17 ans

Le conseil municipal décide d'étudier cette proposition pour une prévision éventuelle sur le budget 2025.

II-3°) PLUiH

Monsieur le Maire explique qu'une exposition sur le PLUiH est disponible en mairie pendant 15 jours, du 23 septembre au 04 octobre 2024.

Il indique que les documents de zonage sont en cours d'étude par le nouveau cabinet conseil.

Aucune date pour les réunions publiques n'a été donnée pour le moment.

II-4°) RODP distributeur de pizzas

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Loïc MORTON en charge de ce dossier.

Monsieur Loïc MORTON explique que le gérant du distributeur a enlevé son matériel le 11 juillet 2024.

Il souhaite le changer de place et le mettre vers l'école mais ce n'est techniquement pas possible.

Il devait reprendre contact mais il n'y a pas eu de retour pour l'instant.

Monsieur Loïc MORTHON indique qu'il est en contact avec un autre pizzaiolo de Maringues qui serait intéressé pour prendre sa place.

M. Anthony FAVIER demande si c'est pour mettre un distributeur ou pour le passage d'un camion un jour par semaine ?

M. Loïc MORTHON précise qu'il s'agit de la mise en place d'un nouveau distributeur et qu'il attend des nouvelles.

Mme Laurence SOULERAS propose de voir les tarifs de redevance appliqués sur les communes des alentours pour comparer.

M. Loïc MORTHON propose de mettre en place le paiement par prélèvement automatique pour le prochain commerçant afin d'éviter d'avoir à le relancer.

III-1°) FIC 2025 :

Monsieur le Maire explique qu'un dossier peut être déposé au titre du FIC pour l'année 2025.

Il propose de demander cette subvention pour le changement des portes de l'école, il n'y a pas de gros projet prévu en 2025.

Il explique que toutes les portes ont besoin d'être changées, elles ont des gros décalages et laissent passer l'air.

Mme Laurence SOULERAS propose de se renseigner sur les aides qui existent pour les bâtiments considérés comme des « passoires énergétiques ».

M. le Maire explique que le projet de création d'un commerce n'est pas assez abouti pour donner lieu à une demande de subvention en 2025.

Les membres du Conseil, acceptent à l'unanimité de demander cette subvention.

III-2°) Redevance assainissement 2025 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer le tarif du m³ consommé pour l'année 2025 pour la consommation 2024/2025,

Il rappelle que ce tarif a été augmenté de 0.05 € chaque année depuis 2021. Pour 2024 il était de 1.75 € HT. Pour information le tarif du m³ d'eau potable est de 1.71 € TTC

Mme Laurence SOULERAS demande si tous les habitants sont reliés ?

M. Florian PARRA explique qu'au Port de Ris les habitants ont une fosse reliée au réseau mais pas d'épandage.

M. le Maire explique que lorsque les travaux de mise aux normes du réseau au port de Ris seront faits, les habitants devront eux aussi se mettre aux normes.

Les élus décident de ne pas augmenter cette redevance pour l'année 2025.

III-3°) Tarifs location salle des fêtes, barnums, tables et bancs :

Monsieur le Maire explique qu'il faut revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, des barnums, des tables et bancs et de la remorque réfrigérée.

Il donne lecture des tarifs actuels.

Il indique que certains tarifs ont été augmentés en 2024.

Il convient de supprimer la ligne pour la caution micro sono (valise) qui n'a plus lieu d'être.

Les élus décident de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2025.

III-4°) Tarifs concessions cimetièrre et columbarium :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location.

Concessions perpétuelles : 40€ le m² soit 120€ la petite et 240 € la grande

Cases de columbarium : 550 € pour 30 ans
750 € pour 50 ans

Les élus décident de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2025.

Monsieur le Maire fait part d'une proposition faite par une administrée qui propose ses services pour la gestion du cimetière (création du règlement avec mise à jour régulière par exemple). Le coût financier proposé est de 200 € HT mensuel.

Les membres du conseil décident d'aborder ce sujet lors d'une prochaine réunion.

III-5°) Décisions Modificatives n°3 du Budget Commune – Virement de crédits :

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit de 1 500 € à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » pour le paiement du feu d'artifice.

Monsieur le Maire indique que ce feu d'artifice a été intégralement financé par les entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits nécessaire sur le budget de l'exercice 2024.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS indique que le prêt prévu pour la maison des associations n'avait pas été signé dans le délai imparti. Il a donc été revu et renégocié, ce qui a permis d'économiser 10 000 €.

Commission Scolaire et Culturelle :

La Commission ne s'est pas réunie.

Madame Astrid ZANUTTO explique que le début de l'année scolaire est assez compliqué. Il y a beaucoup de petite section, beaucoup d'enfants qui ne semblent pas prêts pour l'école et beaucoup d'enfants qui ne sont pas propres. Tout cela est compliqué pour les agents scolaires.

Une table à langer a été installée pour permettre aux agents de les changer sans se faire mal au dos.

Les maitresses refusent que les agents l'utilisent pendant les horaires scolaires.

M. Anthony FAVIER rappelle que les agents scolaires sont avant tout des agents municipaux sous les ordres de la mairie.

M. le Maire propose comme solution de refuser sur les temps périscolaires (cantine, garderie) les enfants qui ne seront pas propres après les vacances de la Toussaint.

M. le Maire et Mme Astrid ZANUTTO souhaitent inscrire l'obligation d'être propre dans les règlements intérieurs l'année prochaine.

Madame Astrid ZANUTTO fait part des bons retours concernant les travaux réalisés à la garderie pendant les vacances scolaires.

Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que les trous se reforment Place de la Bascule

M. Florian PARRA explique qu'il faudrait découper un peu l'enrobé devant le portail afin de modifier le point bas qui fait que l'eau stagne et les trous se reforment. Une mise à niveau avec un laser permettra de résoudre le problème. Il faudra refaire un peu de stabilisé devant le portail.

M. le Maire lui demande d'établir un devis qui pourra peut-être faire l'objet d'une demande de subvention FIC.

Monsieur Bernard GOLFIER fait un point sur le changement de la haie du parking Jules BARRAUD.

L'entreprise PARRA a établi un devis pour la pose de bordure béton.

M. le Maire explique que ce n'est pas prévu au budget et que les agents municipaux poseront la bordure eux-mêmes. Il demande à M. Florian PARRA si des bordures bois peuvent être utilisées.

M. Florian PARRA explique que les bordures bois conviennent parfaitement.

M. le Maire s'excuse auprès des élus, il n'avait pas communiqué sur ce changement de haie lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'un trou assez profond s'est formé Rue de l'Allier vers un regard. Les agents municipaux se sont chargés de le reboucher. Il faudra surveiller s'il ne se reforme pas.

Monsieur Bernard GOLFIER a assisté à une réunion de présentation du Territoire d'Énergie 63. Les aides financières à destination des collectivités sont en baisse. Le TE63 rencontre des difficultés pour se faire payer de certaines collectivités. L'état rend obligatoire le passage à l'éclairage exclusif aux LED.

Monsieur Loïc MORTHON explique que le camion de la commune va devoir partir en réparation pour changer les rotules. Un devis du Garage DEBUS a été établi.

Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :

Monsieur Loïc MORTHON indique que le projet de réhabilitation du bar suit son cours. Concernant le locker Mondial Relay, les travaux électriques pour l'alimentation auront lieu le 15 octobre. Ils sont financés entièrement par Mondial Relay.

Une réunion de la commission sera programmée prochainement.

Commission fêtes, sports et associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que le bilan est bientôt fini. Il sera présenté lors de l'assemblée générale qui aura lieu le vendredi 08 novembre 2024 à 18h30 et sera suivi d'un apéritif dinatoire.

Une réunion de bureau du comité aura lieu le 08 octobre.

Une réunion avec les Présidents des associations a eu lieu le 30 septembre pour préparer le calendrier 2025 et le marché de Noël. Il a été proposé de remplacer les burgers par une tartiflette géante lors du marché.

IV -2°) Communications du Maire :

Minibus : La commune de Maringues a fait part de son souhait d'arrêter le prêt du minibus. Ils vont le mettre en vente et le remplacer par un bus électrique.

Achat nouvelle débroussailleuse : Des devis ont été établis pour l'achat d'une nouvelle débroussailleuse. Le 1^{er} de Chassain et Bigay de 1 103.09 € TTC pour une débroussailleuse de marque STILL. Le 2^{ème} de LGS Agri de 1 110.00 € TTC pour une débroussailleuse de marque ECHO. Les élus choisissent la débroussailleuse STILL.

Demande range vélo et panneaux de signalisation : Une habitante des Moussouves a fait une demande pour l'installation d'un range vélo et la mise en place de panneaux de signalisation, « attention enfant rouler doucement » dans le hameau. Les élus sont favorables à cette demande et vont demander des devis.

Réunion RNN : Deux réunions sont programmées concernant la réserve naturelle. Une le 24 octobre 2024 à Luzillat avec les agriculteurs et la deuxième le 12 novembre à Limons avec les chasseurs.

Demande achat d'un morceau du domaine public : Une habitante a émis le souhait d'acheter un morceau du domaine public qui se trouve devant sa propriété. Des renseignements seront pris concernant les frais de bornage et de déclassement et de la valeur de ce morceau de terrain avant de donner réponse.

Dates de fin d'année : Le goûter du CCAS aura lieu le vendredi 13 décembre à 14h avec comme nouveauté cette année l'invitation aux + de 65 ans. Et en présence de Patrick FRADIN. Le pot offert aux agents municipaux se déroulera le vendredi 13 décembre également à 19h30.

Classement voirie communale : La commune de Luzillat propose une commande groupée pour le classement de la voirie communale. Cette offre s'élève à 3 600 € HT.

La mise à jour de ce classement peut permettre une augmentation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'état en rapport à la longueur de la voirie.

M. Florian PARRA propose de contrôler le classement actuel pour voir si des voies sont manquantes avant de signer la proposition.

Cadeau naissance : Un des agents va bientôt être papa, un cadeau sera fait de la part du conseil municipal. Une carte cadeau d'une valeur de 60 €.

SOCAMA: Une réunion a eu lieu pour faire le point sur le diagnostic assainissement avec Monsieur Eric SALSON. La réunion de présentation de la phase finale se fera en décembre. Il faudra déboiser la parcelle qui va accueillir la future station du Port de Ris.

Les priorités qui ressortent du diagnostic sont les suivantes :

- Priorité 1 : mise aux normes de Port de Ris
- Priorité 2 : raccordement des Moussouves sur la station des Bravards
- Priorité 3 : travaux sur le réseau des rues du Bois, de la Rippe et du Pont.

IV -3°) Questions diverses :

Pas de question.

La séance est levée à 22h28.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons